

l'industrie des grains du point de vue de la production, des moyens de transport, de la manutention et de la commercialisation, propose des mesures destinées à assurer un équilibre entre la production de grains et les marchés connus et projetés, découvre et exploite de nouveaux débouchés et cherche à accroître l'efficacité des opérations de manutention et de transport des grains de façon à répondre à la demande des marchés intérieur et d'exportation. En outre, il coordonne, revise et recommande des politiques fédérales concernant les grains et la production de grains. L'application des politiques adoptées ultérieurement par le gouvernement se fait par l'intermédiaire des ministères ou autres organismes intéressés à l'industrie des grains.

Production. Le ministère de l'Agriculture du Canada dirige un programme de recherche sur l'amélioration des plantes et les méthodes de production en vue d'améliorer les variétés, les rendements et la qualité des grains en demande sur les marchés intérieur et d'exportation. Depuis récemment, on renseigne les agriculteurs, bien avant la période d'ensemencement du printemps, sur les prix initiaux qu'ils sont assurés de recevoir pour leur nouvelle récolte de blé, d'avoine et d'orge, et sur le volume minimum des livraisons que la Commission canadienne du blé acceptera durant la campagne agricole. Ces renseignements sont donnés par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé le ou avant le 1^{er} mars de chaque année.

Le Comité des grains participe également au Programme de double tarif du blé qui demeurera en vigueur pendant sept ans. Les meuniers canadiens paieront à la Commission canadienne du blé \$3.25 le boisseau pour les céréales produites au Canada et destinées à l'alimentation des Canadiens. L'administration fédérale versera à la Commission la différence entre les \$3.25 le boisseau payés par les meuniers et le prix courant à l'exportation, jusqu'à concurrence de \$5.00 le boisseau. Ainsi, le producteur canadien est assuré d'obtenir un prix minimum de \$3.25 le boisseau pour les ventes intérieures de blé à moudre.

Transport et manutention. Le Comité des grains a effectué un certain nombre d'études destinées à déterminer les contraintes et à trouver des solutions de rechange. En août 1972, les résultats de ces études ont été communiqués au Conseil canadien des grains à Winnipeg. Par l'entremise du Comité de la manutention et du transport des grains du Conseil, les producteurs et autres segments de l'industrie participent à la formulation de recommandations au sujet de l'ampleur et de l'amélioration de la manutention et du transport des grains.

En 1972, le gouvernement a fait l'acquisition de 2,000 wagons-trémie spécialement conçus pour assurer le mouvement des grains vers les ports. En mars 1974, on a annoncé l'achat de 4,000 autres wagons-trémie de même qu'une entente avec les chemins de fer au sujet d'un programme de réparation de 2,400 wagons couverts qui seront mis en service au cours des cinq prochaines années.

Commercialisation. Afin d'accroître l'aide destinée au développement des ventes et des marchés pour les grains, les oléagineux et leurs sous-produits, les services pertinents du ministère de l'Industrie et du Commerce sont réunis en un Bureau de commercialisation des grains. Des rapports constants sont entretenus avec la Commission canadienne du blé, les autres organismes et organisations s'occupant de la commercialisation des grains, les délégués commerciaux à l'étranger et le secteur privé. On maintient également en application un programme de promotion commerciale qui comprend la participation à des missions et à des foires commerciales à l'étranger.

Le Programme de primes à la production des grains et des oléagineux, conçu dans le but d'encourager l'initiative, en particulier dans le secteur privé, fournit de l'aide sous forme de partage des coûts ou des risques attachés à divers projets destinés à accroître les ventes de grains, d'oléagineux et de leurs sous-produits. Cette aide est normalement accordée lorsqu'il s'agit de projets de valeur et que les primes sont indispensables à leur réalisation. Toute société, organisme, association professionnelle, université, institut et organes analogues canadiens est admissible. Les projets actuellement mis en œuvre ou à l'étude portent sur divers aspects, notamment la manutention, l'entreposage et le traitement des grains, l'essai des produits sur le marché, le développement de nouveaux produits ou procédés, les essais et démonstrations en matière d'alimentation et l'exécution d'études de faisabilité en vue d'accroître les exportations de grains, d'oléagineux et de leurs sous-produits.

Grâce à la collaboration de l'industrie de la transformation, des administrations publiques provinciales et des universités, une usine pilote de \$4 millions a été construite à Saskatoon. La